

Article de Blog

Par Ababacar Diop
Président de Jonction
Jonction_jonction@yahoo.fr
www.jonctiondroitnumerique.org

25 novembre 2025

Intelligence artificielle et espace informationnel,

la réglementation des espaces numériques et liberté d'expression en ligne

Jonction, dans le cadre de la mise en œuvre du programme 2025 du Fonds Africain pour les Droits Numériques (ADRF), financé par CIPESA, a déroulé plusieurs activités relatives aux coupures d'internet.

Les domaines prioritaires du projet sont l'intelligence artificielle et espace informationnel, la réglementation des espaces numériques et liberté d'expression en ligne, la violence et harcèlement en ligne.

Pour la mise en œuvre de ce projet, Jonction avait prévu d'organiser plusieurs activités, à savoir :

1. Produire deux études documentées d'une part, sur la réglementation des espaces numériques et d'autre part, sur l'intelligence artificielle et espace informationnel au Sénégal avec des recommandations fortes.
2. Organiser deux ateliers de plaidoyer pour partager les études avec les décideurs et autres acteurs de l'écosystème internet, à savoir les défenseurs des droits humains, les journalistes, les blogueurs, les activistes, etc.
3. Mobiliser les acteurs des médias et de la société civile afin qu'ils s'impliquent activement dans tout processus de définition de politiques et de stratégies de promotion et de défense des droits numériques.
4. Mener une campagne de plaidoyer numérique contre la violence en ligne, les fausses informations.

L'émergence de l'intelligence artificielle a bouleversé presque tous les segments de la société y compris l'espace informationnel au Sénégal. Il s'avère dès lors nécessaire de procéder à une analyse approfondie et documentée de cet évolution afin de cerner les impacts de l'IA sur l'espace informationnel sénégalais.

Plusieurs interrogations à ce sujet, quels sont les défis et enjeux de l'IA sur l'espace

informationnel sénégalais? Quelles sont les opportunités qu'offre l'IA pour l'espace informationnel sénégalais ? Quelles recommandations à l'endroit des décideurs pour une IA contributive à un espace informationnel renforçant la consolidation de l'état de droit au Sénégal ?

Autant d'interrogation qu'une analyse cherchera à trouver des réponses avec des références bibliographiques pertinentes.

Par ailleurs, la multiplication des espaces d'informations et d'expression avec l'émergence des technologies charrie également une multitude de violences et de harcèlements en ligne. On constate de plus en plus au Sénégal une culture de la violence et du harcèlement qui mérite une analyse. Plusieurs interrogations se posent et auxquelles des réponses fouillées doivent être apportées.

A ce sujet, il est nécessaire de procéder à une analyse de la problématique centrale à savoir l'encadrement juridique et institutionnel de la violence et du harcèlement en ligne au Sénégal. La réalisation d'une étude dans ce domaine, devrait répondre à cette problématique et aboutir à des recommandations en direction des différentes parties prenantes de l'écosystème internet.

C'est dans un tel contexte que Jonction, avec le soutien financier de CIPESA, a produit d'une part une étude sur Impact de l'IA sur l'espace informationnel au Sénégal et d'autre part une étude sur l'Encadrement juridique et institutionnel de la violence et du harcèlement en ligne au Sénégal.

Relativement à la méthodologie de ces études, les chercheurs ont fait appel à des entretiens menés avec plusieurs acteurs de l'écosystème internet au Sénégal, notamment les décideurs, les acteurs de la société civile, ceux des médias etc. Les études ont mis l'accent aussi sur la doctrine concernant chacune son domaine d'analyse. Des recherches également ont été menées sur internet.

Selon l'étude sur l'Encadrement juridique et institutionnel de la violence et du harcèlement en ligne au Sénégal : « Des jeunes sénégalais affirment avoir reçu chaque jour sur Facebook ou WhatsApp des messages insultants, des contenus à caractère obscènes ou des chantages sexuels par webcam qui perturbent leur scolarité ou leur quiétude phycologique. L'une d'entre elles a fini par porter plainte après avoir capturé de nombreux messages via WhatsApp venant de son prédateur. Elle a déposer une plainte auprès de la commission de protection des données personnelles et à la gendarmerie. Ces observations témoignent d'une culture grandissante de la violence en ligne au Sénégal, qui se manifeste par des injures, des menaces, du Doxxing, voire des chantages.

Selon le commissaire Aly Kandé, chef de la Division spéciale Cybercriminalité, le cyber harcèlement est le fait d'utiliser les technologies d'information et de la communication pour porter délibérément atteinte à un individu, d'une manière répétée dans le temps. *C'est une forme d'agression qui se caractérise par la réception non désirée et répétée de messages, par tous les canaux,*

pour nuire une ou un groupe de personnes. Cela se traduit, à la longue, par une dégradation de la santé physique ou mentale de la personne harcelée. C'est une forme de mal faisances qui n'épargne aucune catégorie de la société, prévient-il. »

Par ailleurs, l'étude sur Impact de l'IA sur l'espace informationnel au Sénégal a révélé qu'au Sénégal, l'IA s'infiltre progressivement dans nos usages quotidiens, souvent à notre insu, transformant radicalement la manière dont l'information est produite, diffusée et consommée. Cette transformation offre d'immenses opportunités, mais elle soulève aussi des défis majeurs.

On constate des dérives dans l'utilisation de l'IA par les médias, par les influenceurs ou par les annonceurs sans garanties éthiques ni contrôle juridique.

Toutefois, lors du conseil des ministre du 30 juillet 2025, le gouvernement a adopté un projet de loi sur l'accès à l'information. Ce projet de loi vise, selon un résumé du quotidien national Le Soleil (<https://lesoleil.sn/actualites/politique/projet-de-loi-sur-l'accès-a-l'information-voici-ce-quil-faut-savoir/>) à <la promotion de la transparence, de la bonne gouvernance, de l'État de droit et de la démocratie>. Selon toujours le quotidien national précité < le projet de loi prévoit des exclusions claires pour les informations protégées par le secret (défense nationale, enquête, judiciaire, médical, industriel et commercial, délibérations gouvernementales). Il en va de même pour toute information dont la divulgation pourrait nuire à la politique étrangère ou à la sécurité publique. Quant aux données à caractère personnel, leur accès est soumis à des conditions strictes afin de protéger la vie privée des individus.>

Suite à ces études, Jonction a organisé deux ateliers de partage, conviant les acteurs de l'écosystème internet (Etat, secteur privé et société civile, acteurs des médias, académiciens), pour un partage et un plaidoyer.

En définitive, la mise en œuvre de ce projet avec le soutien de CIPESA, a permis de mener des actions de plaidoyer, qui permettront aux gouvernants actuels de prendre conscience des impacts de l'IA dans l'espace informationnel au Sénégal, de la violence et du harcèlement en ligne au Sénégal mais aussi de prendre en compte le respect des droits numériques dans leur volonté d'encadrer les réseaux sociaux, de lutter contre la désinformation et des fausses informations.